



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉCOLES

ALLOCUTION

DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU PERSONNEL DE
DIRECTION DES ÉCOLES

MONSIEUR CARL OUELLET

PRONONCÉE LORS DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES SUR LE PROJET DE LOI N^o5, *LOI MODIFIANT LA LOI
SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET D'AUTRES DISPOSITIONS À L'ÉGARD DES SERVICES DE L'ÉDUCATION
PRÉSCOLAIRE DESTINÉS AUX ENFANTS ÂGÉS DE 4 ANS*

*« Un homme n'est jamais si grand que
lorsqu'il est à genoux pour aider un
enfant. »*

Pythagore

Québec, le 28 mai 2019

La version prononcée fait foi

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Bonjour, je suis Carl Ouellet et je préside l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE). Je suis accompagné de madame Line Lachance, vice-présidente et directrice d'école à la commission scolaire des Navigateurs et de madame Maryse Noël, directrice d'école à la commission scolaire des Patriotes. Notre association a pour but de faire reconnaître et de défendre les intérêts professionnels, sociaux, politiques et économiques des directions d'école ainsi que de contribuer à leur développement professionnel.

Près de 30 ans après le rapport « *Un Québec fou de ses enfants* », et après l'implantation d'un réseau des services de garde reconnu et de qualité, force est de constater qu'encore 25 % des enfants de 4 ans ne fréquentent aucun service éducatif, cela représente plus de 22 000 enfants.

Le gouvernement a déposé le projet de loi 5, sur la maternelle 4 ans afin de se donner « *un nouvel outil pour agir tôt, pour dépister plus rapidement les troubles d'apprentissage et pour aider nos enfants à réussir* », selon les propos du premier ministre.

D'entrée de jeu, nous souhaitons indiquer que **nous sommes en faveur de l'objectif du gouvernement** d'offrir la maternelle 4 ans sur tout le territoire du Québec en respectant le choix du parent. Nous sommes persuadés que le dépistage des enfants nous aidera dans la mise en place d'actions pour prévenir d'éventuelles difficultés. Il est important d'offrir une intervention éducative à ces jeunes pour mieux les préparer à la maternelle 5 ans et au reste de leur cheminement scolaire. Dans ce processus, nous croyons que le déploiement des maternelles 4 ans doit se faire en complémentarité avec le réseau actuel

des services de garde et que le choix des parents d'opter pour un réseau ou un autre doit également être respecté. Nous voulons également rappeler aux membres de la Commission que la maternelle 4 ans non obligatoire existe depuis plusieurs années dans certaines écoles et que les élèves et leurs parents sont très satisfaits. Les directions de ces écoles offrent à leur clientèle un excellent service, et ce, avec l'apport de son personnel qualifié.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention du ministre sur plusieurs facteurs qui pourraient venir contrecarrer son plan de déploiement : les coûts réels, la pénurie de main-d'œuvre et la capacité actuelle d'accueil des écoles. Bref, les défis d'implantation sont grands, mais il faut être ferme sur l'objectif tout en étant souple sur les modalités de déploiement.

Également, comme gage de réussite, **la flexibilité, la collaboration et l'ouverture** de l'offre publique de services devraient prendre le dessus pour viser la réussite de tous les élèves du Québec.

Pour nous, il est clair que l'implantation des maternelles 4 ans est un plus à l'offre de service déjà existante :

- Parce que les écoles couvrent la totalité du territoire québécois;
- Pour accroître le dépistage et l'intervention précoce;
- Parce que nous allons donner l'assurance à tous les parents dont ils peuvent obtenir, à proximité de leur résidence, un service éducatif pour leurs enfants dès l'âge de 4 ans.

Le rôle de l'État est de mettre en place les outils facilitant cette coopération. En ce sens, le ministre devrait intégrer à la *Loi sur l'instruction publique* **une table de concertation**

de la petite enfance composée de représentants des parents, de directions d'école primaire, de représentants des réseaux des services de garde et de la santé.

Le ministre devra aussi demander la poursuite des travaux sur l'arrimage du programme d'études de la maternelle 4 ans avec le programme de la maternelle 5 ans. L'option d'avoir un cycle « préscolaire » est une excellente nouvelle, car il permettra le travail d'équipe et la souplesse d'organisation que nous n'avons pas lorsque l'on travaille en vase clos ou seul. De plus, ce cycle permettra de travailler sur le développement de l'enfant sur 2 ans. Un des incontournables est également d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants au préscolaire.

Nous sommes également convaincus que **les parents sont les personnes les mieux placées** pour diriger leurs enfants vers le service le plus approprié. La société offre aux parents une panoplie de services. Bien sûr, il leur appartient de s'informer sur la particularité de ces services et de leur qualité. Mais, il nous revient également à nous, responsables d'organisations publiques, de leur faire connaître ces services et de la manière la plus efficace pour y accéder.

Dans le même ordre d'idée, il faut réalistement voir les obstacles importants qui pourraient nuire à l'implantation de ce projet.

D'abord, il faut penser aux coûts réels pour l'ouverture de classes. Outre l'aménagement et l'achat de matériel, il faut prévoir des agrandissements tels que des locaux pour exercer la psychomotricité ou des salles communes dans les écoles qui sont déjà au maximum de leur capacité. Actuellement, de nombreuses écoles ont de la difficulté à loger tous les élèves dans des locaux adéquats. Dans plusieurs cas, au lieu d'agrandir, nous devons changer la vocation de locaux, par exemple, fermer la bibliothèque de l'école et y mettre des classes, réaffecter les locaux réservés aux professionnels, réduire l'espace disponible pour les services de garde, notamment sur l'heure du dîner. Là où aucune de ces options

n'est possible, des projets d'agrandissement doivent émerger ou l'ajout de classes modulaires devra être installé. Ce dernier phénomène est d'ailleurs en expansion depuis les dernières années. Il est clair que l'arrivée de nouvelles classes d'éducation préscolaire 4 ans mettra de la pression supplémentaire sur des infrastructures déjà utilisées à leur limite.

Dans ce contexte, nous demandons au gouvernement de garantir l'investissement les sommes nécessaires dans les infrastructures scolaires (installation et équipement) pour assurer la disponibilité de locaux de qualité adaptés à des enfants de 4 ans. Ces investissements ne doivent pas être pris dans les sommes déjà dévolues aux autres niveaux scolaires. En clair, il ne faut pas déshabiller Paul pour habiller Jacques.

Notre seconde préoccupation concerne la pénurie actuelle de personnel. Autant chez le personnel enseignant, le personnel de soutien que chez les professionnels, la rareté de main-d'œuvre est bien présente dans nos écoles, et ce, partout au Québec. Le ministre a avancé certaines solutions pour contrer la pénurie d'enseignants, mais à court terme, la pénurie des autres personnels est tout aussi importante et préoccupante. Ces défis sont importants, nous devons être créatifs.

Notre troisième préoccupation concerne la complémentarité des services offerts aux jeunes. Nous proposons que le ministre intègre à la Loi sur l'instruction publique la mise en place sur le territoire de chaque commission scolaire d'une Table de concertation de la petite enfance composée de représentants des parents, des directions d'école primaire, de représentants des réseaux des services de garde et du réseau de la santé. Cette Table aurait pour mission de veiller à ce que tous les enfants de 4 ans puissent accéder à des services éducatifs de qualité, à harmoniser les programmes de la petite enfance avec le préscolaire pour permettre un curriculum développemental optimal ainsi que voir au déploiement et à l'harmonisation des services sur leur territoire.

En conclusion, l'AQPDE adhère à l'objectif d'un dépistage précoce des troubles d'apprentissage pour que des interventions pédagogiques rapides soient appliquées chez les enfants de 4 ans plus vulnérables. En ce sens, le projet d'implanter des maternelles 4 ans sur tout le territoire est un outil complémentaire au réseau des services de garde existant qui vise à diminuer les écarts d'apprentissages entre les enfants.

Nous sommes donc en faveur de la maternelle 4 ans temps plein non obligatoire et, pour nous, **c'est aux parents à qui revient le choix de diriger son enfant vers le service approprié.**

Enfin, pour s'assurer de la réussite de ce projet, travaillons en même temps sur les défis que représentent la main-d'œuvre et les espaces physiques à aménager. Donnons-nous du temps de bien faire les choses, nous sommes convaincus que nous saurons en tirer profit à long terme.

Merci!